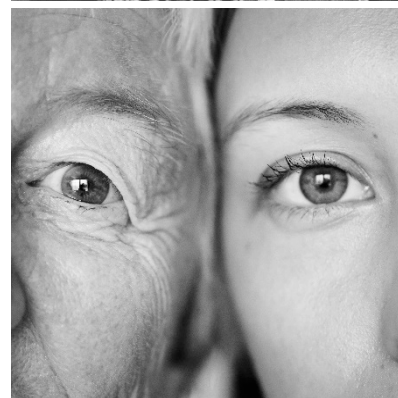


Rapport annuel Fonds de prévention du tabagisme 2018



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Fonds de prévention du tabagisme FPT

Table des matières

1	Organisation et fonctionnement	4
1.1	Organisation du Fonds de prévention du tabagisme	4
1.1.1	Adaptation du tableau des effectifs.....	4
1.1.2	Adaptations organisationnelles et gouvernance	4
1.2	Fonctionnement du service.....	5
1.2.1	Projets propres au FPT 2018.....	5
1.2.2	Demandes de financement et commission d'expertes et experts	7
1.2.3	Information du public / communication	8
1.2.4	Subventionnement des cantons.....	8
1.2.5	Soutien aux stratégies MNT et Addictions.....	8
1.3	Perspectives.....	10
2	Projets de tiers soutenus en 2018	12
3	Finances	16
3.1	Vue d'ensemble du soutien financier accordé à des tiers (subventions).....	16
3.2	Bilan au 31 décembre 2018	19
3.3	Compte de résultat 2018.....	20
3.4	Explications sur le compte de résultat	20

Source des images : designed by Rawpixel.com - Freepik.com



Le programme pour l'enfance et la jeunesse du FPT pour une protection cohérente de la jeunesse

En Suisse, plus d'un tiers des personnes âgées de 15 à 34 ans fument. Les enfants et les jeunes continuent d'évoluer dans un monde où le tabac est omniprésent – que ce soit sous la forme de sponsoring et de publicités sur les points de vente, sur Internet, sur les smartphones et lors de festivals. Cette omniprésence de messages publicitaires fait partie intégrante des milieux de vie des jeunes au sein desquels les spécialistes de la prévention, les parents, les enseignants et les politiciens les exhortent parallèlement à ne pas fumer car cela nuit à leur santé. Les enfants et les jeunes se retrouvent ainsi confrontés à des messages tant publicitaires que de prévention qu'ils doivent évaluer et pondérer. Pouvons-nous vraiment laisser nos enfants seuls face à de telles incohérences ? En tant que société, n'avons-nous pas l'obligation morale de résoudre ces contradictions ?

Les processus politiques suisses, la présence des principaux cigarettiers et le fait que la Suisse est l'un des rares pays à ne pas avoir ratifié la convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac sont souvent évoqués pour expliquer que la part de fumeurs stagne à un haut niveau dans notre pays depuis plus de dix ans. Nous pouvons certes continuer d'adopter une attitude fataliste et attendre que les temps changent. Je suis toutefois convaincu qu'en tant que société civile, nous pouvons malgré tout modifier le contexte de vie – j'entends par là concrètement les milieux de vie des jeunes en Suisse – et ainsi améliorer leur protection. Des projets comme « cool and clean » ou « MidnightSports » créent déjà un environnement dans lequel les jeunes peuvent se mouvoir sans être influencés par l'industrie du tabac. Le fait de ne pas fumer sur les places de jeu devient de plus en plus une évidence. En outre, il existe des initiatives privées, telles que celle des CFF qui bannissent en grande partie la fumée de leurs gares ou celle du Festival du Gurten qui renonce volontairement à être sponsorisé par des cigarettiers afin de ne pas soumettre les jeunes festivaliers à leur influence.

Les deux derniers exemples prouvent précisément que la prévention est non pas le monopole des acteurs du domaine de la santé, mais l'affaire de tous et que nous pouvons tous agir en ce sens. C'est justement sur ce point que le Programme pour l'enfance et la jeunesse mise : nous souhaitons réunir les individus à tous les niveaux de sorte que nous nous engagions ensemble en faveur de l'autonomie, de la liberté et de la protection de nos enfants. L'essentiel étant que les jeunes jouent un rôle actif dans la définition et la structuration de leur milieu de vie. Ils peuvent nous montrer comment nous, les adultes, pouvons améliorer leurs conditions de vie et les aider à se développer de manière saine et harmonieuse. C'est pourquoi nous les associons dès le début à l'élaboration des contenus de notre programme. L'« Expédition Utopia », que nous avons réalisée en novembre 2018 avec des jeunes et des adultes, nous a montré combien il pouvait être précieux pour la prévention que ces mêmes personnes s'engagent, expriment leurs besoins et leurs souhaits et les revendiquent. C'est sur cette base que nous voulons nous appuyer car ce sujet nous concerne tous.

Fonds de prévention du tabagisme
Le responsable,

Peter Blatter

Le Fonds de prévention du tabagisme en bref

Le Fonds de prévention du tabagisme (FPT) est géré et exploité depuis 2004 par un service spécialisé, administrativement rattaché à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et stratégiquement piloté par le Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (SG-DI). Il trouve sa base légale dans la loi fédérale sur l'imposition du tabac, tandis que ses dispositions d'exécution sont inscrites dans l'ordonnance sur le FPT. Il est alimenté par une redevance de 0,13 centime par cigarette vendue en Suisse (2,6 centimes par paquet). Calculées sur la base de la consommation actuelle de tabac, les recettes liées au tabac se sont élevées à 12,82 millions de francs en 2018.

Le FPT a vocation à financer les mesures de prévention qui contribuent à réduire la consommation de tabac, qu'il s'agisse de dissuader les uns de commencer à fumer, d'encourager les autres à arrêter de fumer, de protéger le public du tabagisme passif ou encore d'améliorer le niveau d'information de la population sur les conséquences du tabagisme. En outre, le Fonds soutient à petite échelle des projets de recherche utiles à la pratique.

Le service en charge de la gestion et de l'exploitation du Fonds est doté de 5,1 postes équivalents plein temps et peut faire appel à de nombreux spécialistes indépendants pour évaluer les demandes de financement. Il bénéficie par ailleurs des conseils techniques d'une commission extraparlamentaire indépendante, instituée par le Conseil fédéral.

Les projets soutenus par le Fonds doivent satisfaire aux normes de qualité reconnues pour le travail de prévention et contribuer à la « stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles » (stratégie MNT) et à la « stratégie nationale Addictions »

1 Organisation et fonctionnement

1.1 Organisation du Fonds de prévention du tabagisme

Depuis 2018, le service qui gère et exploite le Fonds est rattaché administrativement non plus à l'unité de direction Politique de la santé mais à la division Prévention des maladies non transmissibles de l'unité de direction Santé publique de l'OFSP. Cette mesure présente l'avantage de simplifier la gestion des interfaces avec les stratégies nationales MNT et Addictions.

Pour l'examen des demandes, le FPT peut s'appuyer sur une commission extraparlamentaire et, si nécessaire, sur d'autres experts externes tant suisses qu'étrangers.

Grâce à ce rattachement administratif, le service FPT peut accéder en tout temps aux différents services de l'OFSP, tels que la division Droit (expertises et assistance juridiques), les services linguistiques (traductions), le service du personnel (recrutement de personnel), l'état-major de l'unité de direction compétente en matière de marchés publics ainsi que la section Finances et comptabilité. Ses frais de fonctionnement s'en trouvent considérablement réduits.

Au cours de l'année sous revue, le service FPT disposait de 5,1 postes équivalents plein temps.

Personnel du service FPT en 2018

Fonction	Nombre de personnes	Poste (équivalent plein temps)
Responsable	1	80 %
Responsable suppléant / collaborateur scientifique	1	80 %
Collaborateurs scientifiques	4	300 %
Assistante administrative	1	50 %
Total	6	510 %

(état en décembre 2018)

1.1.1 Adaptation du tableau des effectifs

Une assistante administrative a pris ses fonctions au FPT en février 2018. Par ailleurs, les 10 % d'un poste, cédés à l'OFSP jusqu'en 2017 pour indemniser les ressources internes, ont été remis à la disposition du service FPT à compter du mois de mars 2018 et ce, étant donné que l'OFSP dispose également des ressources du FPT à titre de soutien pour réaliser les stratégies nationales.

1.1.2 Adaptations organisationnelles et gouvernance

Le Programme national tabac 2008 – 2016 a constitué la base des activités du FPT jusqu'à la fin de l'année 2016. La stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) et la stratégie nationale Addictions lui ont succédé dès 2017. La consommation de tabac représente l'un des principaux facteurs de risque de développement des maladies non transmissibles. Le FPT joue donc un rôle primordial dans la mise en œuvre de la stratégie.

Eu égard à la diversité des thèmes, à la multitude d'acteurs et au grand nombre de mesures et d'activités, la mise en œuvre de ces deux stratégies fixe des défis exigeants aux responsables et à leurs partenaires.

Face à ce constat, il a été décidé de rattacher administrativement, à partir du 1^{er} janvier 2018, le FPT à la division Prévention des maladies non transmissibles de l'OFSP pour harmoniser de manière optimale les activités du FPT avec celles des stratégies MNT et Addictions.

La gouvernance actuelle du FPT a été améliorée en parallèle. Le SG-DFI continue effectivement d'assurer son rôle de surveillance par rapport au FPT et de définir son orientation stratégique. Quant aux bases stratégiques, le FPT les élabore avec la division Prévention des maladies non transmissibles.

1.2 Fonctionnement du service

Selon les dispositions d'exécution, le service FPT est notamment chargé de mener ses propres projets de prévention, de soutenir financièrement les projets de prévention menés par des tiers et d'informer le public de ses activités.

Il assure des tâches de coordination essentielles dans le domaine de la prévention du tabagisme en Suisse. C'est ainsi que le service, cette année encore, a assumé des tâches et fourni des prestations allant au-delà de sa mission première.

En outre, le FPT est membre des groupes de travail MNT concernés et a apporté une contribution active dans le cadre des réunions.

Au cours de l'année sous revue, le SG-DFI a également chargé le FPT et l'OFSP de procéder à une révision de l'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme (OFPT) en se fondant sur un rapport¹ du Contrôle fédéral des finances (CDF). Les travaux y afférents ont été lancés à l'automne 2018.

1.2.1 Projets propres au FPT 2018

Le Fonds de prévention du tabagisme a décidé fin 2016 d'axer étroitement sa pratique en matière de financement sur la stratégie MNT et Addictions et, simultanément, d'assurer un plus grand nombre de tâches de coordination. Outre les missions générales, telles que la participation aux groupes de travail MNT, il met en place le programme pour l'enfance et la jeunesse afin de coordonner les activités pour ce groupe cible. Par ailleurs, il dote les projets ciblant les adultes ou les seniors de nouvelles structures. Dans ce domaine, il a délivré, au cours de l'année sous revue, les mandats suivants sur la base de l'art. 3, al. 2, let. a, de l'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme :

Programme pour l'enfance et la jeunesse (PEJ)

Concept de communication

Sur mandat du service FPT, l'entreprise advocacy élabore un concept de communication pour le programme pour l'enfance et la jeunesse. Il se compose de deux concepts partiels : l'un pour la communication interne et l'autre pour celle destinée à la population.

Coûts : 149 229 francs

Accompagnement scientifique

L'entreprise Grünenfelder Zumbach prépare, sur mandat du service FPT, un concept-cadre relatif à l'accompagnement scientifique. Celui-ci doit comprendre tant une évaluation qu'un monitoring et une recherche et créer des bases scientifiques pour le programme. Le concept-cadre sert, d'une part, de fondement à la conception et à l'attribution des mandats nécessaires et, d'autre part, de document d'information pour les groupes cibles.

Coûts : 28 013 francs

Utopia (nom provisoire)

Les différentes activités et offres destinées aux jeunes et à leur entourage seront regroupées via la plate-forme Utopia (nom provisoire) et communiquées. Sur mandat du service FPT, l'entreprise BrainStore développe des solutions pour structurer cette plate-forme.

Coûts : 210 000 francs

¹Vous trouverez le rapport intitulé «Utilisation économique des fonds affectés - Département fédéral de l'intérieur, Office fédéral de la santé publique, organisations de prévention et de promotion de la santé» en cliquant sur le lien suivant: <https://www.efk.admin.ch/fr/publications/formation-et-social/sante.html> (Numéro d'audit: 17542).

Démarche coordonnée axée sur les adultes

Concept d'évaluation

Les entreprises LAUCO Evaluation & Training et Owl Research and Evaluation (Owl RE) préparent, sur mandat du service FPT, un concept d'évaluation pour les différentes offres d'arrêt du tabagisme. Elles doivent proposer des modules relatifs à l'échelonnement temporel des évaluations externes pour les années 2019 à 2022. Ces évaluations permettent au FPT notamment de piloter la démarche coordonnée et chacun des projets.

Coûts : 45 000 francs

Coordination de la phase transitoire des projets destinés à la population

Sur proposition des partenaires concernés, le service FPT a demandé à l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT) de préparer un projet commun aux différents acteurs dans le domaine de la prévention du tabagisme chez les adultes (arrêt du tabagisme).

Coûts : 46 219 francs

Animation de projets dans le setting hospitalier

Le service FPT entend vérifier les projets réalisés dans le setting médical et les inscrire dorénavant au niveau institutionnel. Dans le setting hospitalier, il s'agit d'exploiter les synergies des deux projets existants « Hospital Quit Support » et « Forum pour la prévention du tabagisme et pour le traitement de la dépendance au tabac au sein des structures sanitaires suisses » et de créer un projet commun. L'entreprise Coaching-place anime et encadre ce processus sur mandat du service FPT.

Coûts : 9933 francs

Atelier « Segmentation du marché »

Dans le cadre de la démarche coordonnée axée sur les adultes, le service FPT propose aux acteurs une formation continue sur le thème de la segmentation du marché. Valéry Bezençon, professeur de marketing à l'Université de Neuchâtel, réalise un atelier sur mandat du service FPT dans lequel il enseigne la manière de reconnaître, à l'aide de méthodes modernes, les besoins des différents groupes de fumeurs et de les placer au centre des activités.

Coûts: 4800 francs

1.2.2 Demandes de financement et commission d'expertes et experts

L'évaluation des demandes s'effectue selon une procédure standardisée, décrite sur le site internet du Fonds sous la rubrique « Demandes de financement »².

Depuis 2014, le service FPT procède aux analyses de financement et stratégiques obligatoires.

Durant l'année sous revue, 22 analyses de financement ont été déposées. Le service FPT a répondu positivement à deux cinquièmes d'entre elles.

Au total, 18 nouvelles demandes ont été déposées et évaluées au cours de l'année sous revue. Le FPT en a accepté dix, dont six sous réserve de conditions. Il a rejeté trois projets. Le FPT n'a pas pu financer quatre programmes cantonaux³. Ils figurent dans le tableau sous les projets refusés.

Analyses de financement et stratégiques

	2015		2016		2017		2018	
Analyses de financement positives	4	29 %	4	33 %	7	44 %	9	41 %
Analyses de financement critiques	10	71 %	8	67 %	9	56 %	13	59 %
Total	14	100 %	12	100 %	16	100 %	22	100 %

Demandes de financement : statistique comparative sur les quatre dernières années d'exploitation

	2015		2016		2017		2018	
Acceptées	5	50 %	5	46 %	12	67 %	10	55 %
Refusées	4	40 %	4	36 %	6	33 %	7	39 %
Retournées pour être remaniées	1	10 %	2	18 %	0	0 %	1	6 %
Total	10	100 %	11	100 %	18	100 %	18	100 %

Les chiffres concernant les années 2004 à 2014 peuvent être consultés dans les précédents rapports annuels.

Commission spécialisée du FPT

Le service FPT examine les demandes avec le soutien d'une commission extraparlamentaire consultative permanente, conformément à l'OFPT et à l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA). La commission est instituée par le Conseil fédéral. Elle garantit que les décisions sont bien étayées sur les plans technique et scientifique.

En 2018, la commission était composée des membres suivants :

Présidente

M^{me} **Barbara Weil**, Fédération des médecins suisses (FMH)

Vice-président

Pr **Holger Schmid**, Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse

Membres

M^{me} **Nadja Mahler König**, Office fédéral du sport (OFSP)

M^{me} **Annick Rywalski**, Ligue suisse contre le cancer

M. **Patrick Vuillème**, Office fédéral de la santé publique (OFSP).

² www.tpf.admin.ch/tpf/fr/home/finanzierungsgesuche.html

³ Voir le chap. 1.2.4.

1.2.3 Information du public / communication

Outre les documents de base, les informations et les instruments nécessaires, on trouve sur le site du FPT (www.tpf.admin.ch / www.prevention-tabagisme.ch) des renseignements sur tous les projets approuvés jusqu'ici, avec mention de l'organisme responsable et du montant du financement, sur des expériences faites dans les projets conclus et sur d'autres thèmes d'actualité.

1.2.4 Subventionnement des cantons

Les cantons jouent un rôle important dans la mise en œuvre des stratégies nationales MNT et Addictions. Ce sont eux qui sont en situation de faire progresser les mesures de prévention structurelle, d'appliquer les lois et de coordonner les mesures de prévention sur le plan cantonal. Depuis 2017, le FPT subventionne les prestations de pilotage dans le cadre des programmes cantonaux de prévention du tabagisme. Au cours de l'année sous revue, il a avalisé trois demandes cantonales (FR, JU et SO).

Par ailleurs, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a soumis le FPT à un contrôle de l'économicité. Il a conclu que le FPT ne disposait pas de bases légales suffisantes pour financer les prestations de pilotage des cantons. En se fondant sur le rapport du CDF⁴, le SG-DFI a décidé que la conformité au droit devait être établie via une révision de l'OFPT. D'ici-là, le FPT n'est plus autorisé à financer lesdites prestations. C'est pourquoi il n'a pas pu approuver les demandes déjà déposées par quatre autres cantons.

1.2.5 Soutien aux stratégies MNT et Addictions

Le FPT a décidé à la fin de l'année 2016 d'axer étroitement sa pratique en matière de financement sur la stratégie MNT et Addictions et simultanément, d'assurer un plus grand nombre de tâches de coordination. Une stratégie doit être élaborée pour le FPT à cette fin. En outre, il met en place le programme pour l'enfance et la jeunesse afin de coordonner les activités pour ce groupe cible. Par ailleurs, il dote les projets ciblant les adultes ou les seniors de nouvelles structures.

Stratégie FPT

En s'appuyant sur le rapport de base FPT ainsi que sur les nouvelles stratégies MNT et Addictions, il était prévu que le FPT développe une stratégie qui met en évidence la manière dont il axe ses activités sur les nouvelles stratégies et alloue désormais ses ressources, en se reposant sur ses bases légales. La stratégie devait être mise en œuvre à partir de l'année 2018. Le FPT a dû interrompre le projet compte tenu de la révision de l'ordonnance (voir le chap. 1.2.4).

Programme pour l'enfance et la jeunesse

Conformément à la mesure 1.2.2 du plan de mesures MNT, le FPT élabore un programme de prévention du tabagisme chez les enfants et les jeunes en tenant compte des parties prenantes importantes. Le programme s'appuie sur les principes de la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé (1986) et apporte une contribution à l'exigence de protection particulière de l'intégrité et d'encouragement du développement des enfants et des jeunes, telle qu'inscrite dans la Constitution fédérale. Par conséquent et en accord avec la stratégie MNT, le programme tient davantage compte du milieu de vie des enfants et des jeunes, et la question de la consommation de tabac est abordée

⁴ Vous trouverez le rapport intitulé «Utilisation économique des fonds affectés - Département fédéral de l'intérieur, Office fédéral de la santé publique, organisations de prévention et de promotion de la santé» en cliquant sur le lien suivant: <https://www.efk.admin.ch/fr/publications/formation-et-social/sante.html> (Numéro d'audit: 17542)..

en même temps que d'autres thèmes importants pour les jeunes selon leur contexte. Les jeunes mais aussi les adultes de leur entourage sont désormais placés au centre de l'attention. Il les associe dès le début à l'élaboration des contenus. Les personnes directement concernées définissent donc activement la structuration de leur milieu de vie. Elles ne sont pas des objectifs passifs de la prévention, mais elles peuvent elles-mêmes s'exprimer et s'engager en faveur d'un environnement dans lequel elles peuvent utiliser leurs ressources et compétences dans leur propre intérêt. Le programme pour l'enfance et la jeunesse regroupera à l'avenir sous un même toit toutes les offres et activités pour ce groupe cible financées par le FPT. Les activités seront réunies dans les domaines d'action « formation », « loisirs » et « famille ». La tranche d'âge visée est de 0 à 25 ans.

Activités

En tant que partie intégrante du programme pour l'enfance et la jeunesse, « cool and clean » poursuit le développement de ses offres et de ses activités pour les années 2018 à 2020. En collaboration avec les partenaires dudit programme, les bases élaborées sont rendues exploitables pour leurs projets.

La collaboration avec la Fondation éducation21 a été lancée au cours de l'année sous revue.

Les premières analyses concernant la vague « Formation professionnelle et monde du travail » ont mis en évidence le fait qu'actuellement, on ne sait pas comment le programme pour l'enfance et la jeunesse peut soutenir au mieux les apprentis, les écoles professionnelles et les entreprises formatrices. S'agissant de ce point, le FPT et d'autres acteurs fondamentaux (p. ex., Promotion Santé Suisse et les ligues pulmonaires) ont également fait des efforts de coordination dans le groupe de mesures 3 « Prévention dans l'économie et le monde du travail » de la stratégie MNT.

Les offres de programmes et d'activités s'adressant directement aux jeunes sont interconnectées et coordonnées dans une plate-forme attrayante pour les groupes cibles, nommée provisoirement « Utopia ». Les possibilités de structurer une offre de cette nature ont été définies à la fin de l'année avec le concours de jeunes, de parents, de multiplicateurs et de spécialistes à l'occasion de l'« Expédition Utopia ». En décembre, la direction du programme a décidé de continuer à développer les résultats intermédiaires.

Des mandataires externes se sont vus confier la mission d'élaborer, pour l'un, un concept de communication pour le programme pour l'enfance et la jeunesse et, pour l'autre, un concept-cadre relatif à un accompagnement scientifique. Les travaux ont débuté au dernier trimestre.

Au cours de l'année sous revue, le financement actuel de projets destinés aux enfants et aux jeunes a été prolongé. De plus, le FPT a pu soutenir certaines nouvelles offres et activités utiles au programme. Celles-ci figurent au [chapitre 2](#).

Démarche coordonnée axée sur les adultes

Situation initiale

Le FPT dote les offres d'arrêt du tabagisme qu'il finance de nouvelles structures. Ces offres s'adressent aux adultes et aux seniors. Pour ce faire, le FPT développe avec ses partenaires des mesures qui réunissent les deux groupes de mesures MNT que sont la « prévention dans le domaine des soins » (GM2) et la « prévention dans l'économie et le monde du travail » (GM3) ainsi que le champ d'action « Thérapie et conseil » de la stratégie Addictions.

L'approche choisie à cette fin se fonde d'abord sur les projets nationaux existants qui ne font intervenir qu'un nombre restreint d'acteurs bien établis.

Stratégie Addictions (champ d'action «Thérapie et conseil »)

Les acteurs actifs dans ce champ d'action se sont réunis à plusieurs reprises au cours de l'année sous revue. L'objectif était d'exploiter les synergies de manière conséquente dans le cadre d'une démarche participative et de créer une offre d'arrêt du tabagisme commune via différents canaux qui donne la priorité aux besoins des fumeurs et des fumeuses. Le FPT a défini les conditions-cadres et animé le processus.

À l'automne 2018, le FPT a reçu une demande commune des acteurs concernés. Celle-ci réunit toutes les offres pour les années 2019 à 2022 et les résume de manière cohérente. Parallèlement à ce processus, le FPT a mandaté l'élaboration d'un concept d'évaluation des différentes offres. Ces évaluations permettent au FPT notamment de piloter la démarche coordonnée et chaque projet.

Prévention dans le domaine des soins (GM2) et stratégie Addictions (champ d'action « Thérapie et conseil »)

En collaboration avec ses partenaires, le Fonds remanie les projets réalisés dans le setting médical qui étaient regroupés jusqu'ici dans le programme national d'arrêt du tabagisme et il les relie entre eux. Cette mesure a été prise eu égard au fait que l'AT se réoriente stratégiquement en tant que centre de compétences pour la prévention du tabagisme et qu'elle ne réalisera plus de projets propres dans cette fonction.

À compter de 2019, le projet « Libre de tabac » est rattaché à la FMH. Celle-ci l'intégrera progressivement dans un projet de prévention plus complet à partir de 2020. Il a été demandé aux responsables des projets « Hospital Quit Support » et « Forum pour la prévention du tabagisme et pour le traitement de la dépendance au tabac au sein des structures sanitaires suisses » (FTGS) de déposer une demande commune en 2019 qui repose sur un nouveau concept commun et qui continue simultanément à concrétiser les éléments éprouvés. Les projets restants du programme national d'arrêt du tabagisme (pharmacies, cabinets dentaires) restent rattachés à l'AT une année de plus au sens d'une solution transitoire.

Prévention dans l'économie et le monde du travail (GM3)

La marche à suivre dans le GM3 sera définie dans le cadre de la stratégie FPT.

1.3 Perspectives

En 2019, le service FPT s'est fixé pour priorité les travaux ci-après :

Révision de l'Ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme

Les travaux lancés se poursuivront. Il est prévu d'ouvrir la procédure de consultation sur la révision en 2019.

Stratégie FPT

Le FPT poursuivra la stratégie conformément au chap. 1.2.5 et en tenant compte de l'OFPT révisée. Elle doit entrer en vigueur en 2020 en même temps que l'ordonnance.

Programme pour l'enfance et la jeunesse

Les variantes possibles élaborées dans le cadre d'« Utopia »⁵ à la fin de l'année 2018 seront de nouveau approfondies et développées en 2019 en collaboration avec des jeunes. Les enseignements tirés servent de base à d'autres vagues de l'introduction du programme de sorte que l'intégration ou l'élaboration d'autres offres et activités commencent en 2019.

La Fondation éducation21 prépare, sur mandat du FPT, un concept sur la manière d'intégrer, de manière optimale, dans les écoles et dans l'enseignement les thèmes et les objectifs du programme pour l'enfance et la jeunesse, en corrélation avec l'[EDD](#)⁶ et sur la base des programmes scolaires. La mise en œuvre du concept-cadre relatif à l'accompagnement scientifique du programme et du concept de communication sera lancée dans le courant de l'année 2019. Un manuel définira la collaboration dans le cadre du programme pour l'enfance et la jeunesse.

⁵ Voir à ce sujet le chap. 1.2.5 sous « Programme pour l'enfance et la jeunesse »

⁶ Éducation en vue d'un développement durable, voir le lien <https://www.education21.ch/fr/cest-quoi-l-edd>

Démarche coordonnée axée sur les adultes

Le FPT continue d'encadrer la concrétisation de la démarche coordonnée. Par ailleurs, il attend un concept d'évaluation pour le premier semestre 2019, conformément à son mandat⁷. Il est prévu que les premiers modules d'évaluation puissent être mandatés à la fin 2019 déjà.

S'agissant du GM2, le FPT clarifiera d'ici l'automne la manière dont les offres existantes doivent se poursuivre dans le domaine de l'intervention brève (pharmacies, cabinets dentaires). Pour ce faire, il collaborera avec les acteurs actuels et l'AT.

Il définira la marche à suivre dans le GM3 dans le cadre de sa stratégie.

Dès 2019, le FPT fera du thème de l'égalité des chances une tâche transversale via toutes les offres d'arrêt du tabagisme.

⁷ Voir le chap. 1.2.1 sous « Démarche coordonnée axée sur les adultes »

2 Projets de tiers soutenus en 2018

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, 18 nouvelles demandes ont été adressées au FPT. Il a été demandé au FTP de participer à hauteur d'environ 8 millions de francs au total. Sur les 18 demandes, le FPT a pu en valider définitivement quatre d'un montant d'environ 750 000 francs. Six projets ont été approuvés sous réserve de conditions qui ne sont pas encore remplies. Sept autres demandes déposées en 2017 d'un montant de 9 millions de francs environ ont été avalisées définitivement sous réserve de conditions.

Le chapitre ci-dessous mentionne les projets **avalisés définitivement** entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018. Il contient également les sept projets approuvés en 2017 sous réserve de conditions qui ont été remplies au cours de l'année sous revue.

Prévenir le début

« **Cool and clean** », **développement du programme 2018–2020** (*Projet approuvé en 2017 sous réserve de conditions, contribution du FPT : 7 496 000 francs*)⁸

Swiss Olympic mise sur son programme inscrit dans le domaine du sport associatif pour prévenir la consommation des produits du tabac chez les enfants et les jeunes.

« Cool and clean » est un programme global de prévention qui met l'accent sur la consommation de tabac. Concrètement, ce programme a pour but de promouvoir le fair-play, un sport sans dopage ni addiction afin que cela s'impose comme une évidence. Il repose sur un engagement à prendre : le comportement exemplaire de sportifs doit déployer un effet préventif face à l'addiction. Au même titre que les mesures contextuelles chez les enfants et les adolescents. De plus, il en découlera tout naturellement des interactions entre la prévention des addictions et le sport.

Le programme « cool and clean » veut interpeler les jeunes de 10 à 20 ans qui pratiquent du sport dans des structures associatives. En Suisse, on y retrouve beaucoup d'adolescents : 62 % des 10 à 14 ans et 43 % des 15 à 19 ans sont membres d'une organisation sportive. Les responsables du programme partent du principe que le contexte est particulièrement favorable à la prévention parce qu'on y enseigne et cultive différentes compétences qui permettent de se protéger des abus de substances. Le sport organisé et ses manifestations sont souvent des lieux où les jeunes sont familiarisés avec la consommation de ces substances qui peut finir par devenir la norme (la bière après l'entraînement, fumer dans les stades, dopage, etc.). Et c'est là que les mesures de prévention adaptées peuvent réduire le risque d'abus de substances.

Pendant ces trois années, « cool and clean » sera intégré au programme pour l'enfance et la jeunesse lancé par le FPT.

⁸ Ce montant comprend les 660 000 francs déjà alloués en 2017 pour le réseau des porte-parole « cool and clean ».

Promouvoir l'arrêt

Moi(s) sans tabac (titre provisoire) (Contribution du FPT : 643 872 francs)

Avec ce projet, Promotion Santé Valais/ CIPRET Valais, la Ligue pulmonaire Bernoise et la Ligue pulmonaire Suisse veulent inciter et accompagner un grand nombre de personnes qui fument sur l'ensemble du pays dans une démarche commune d'arrêt. « Moi(s) sans tabac » est un projet national ayant pour objectifs d'inciter les personnes qui fument à arrêter de fumer ensemble à une date précise, les préparer à l'arrêt et les accompagner durant un mois. Le programme mobilise trois publics cibles principaux : les fumeurs souhaitant arrêter, l'entourage qui a pour rôle de soutenir le participant à l'arrêt et le valoriser dans sa démarche et des coachs motivationnels, présents sur les réseaux sociaux qui ont pour rôle de motiver les participants.

Enfin, le programme a aussi pour objectif de sensibiliser le grand public aux méfaits du tabagisme et aux facteurs de risques relatifs, et de faire connaître les offres en désaccoutumance existantes.

Sensibiliser et informer le public

Campagne des partenaires SmokeFree : phase de transition vers les stratégies

MNT/Addictions (projet approuvé en 2017 sous réserve de conditions, cotisation du FPT : 300 000 francs)

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ainsi que des représentants et représentantes des cantons et d'ONG entendent, via la campagne des partenaires « SmokeFree – Je suis plus fort », créer une passerelle vers les stratégies MNT et Addictions. Les conditions-cadres ont changé au cours de la campagne des partenaires 2014-2017. Ainsi, le Conseil fédéral a décidé que les programmes nationaux de prévention, parmi lesquels celui du tabac (PNT), se termineraient fin 2016. Ils ont été remplacés par les stratégies nationales Addictions et Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT), lesquelles ne sont plus axées sur une seule substance ou un seul thème. Un concept visant à déterminer de quelle manière les mesures communicationnelles destinées à la population doivent être développées et mises en œuvre dans le cadre de la stratégie MNT est en cours d'élaboration. Toutefois, jusqu'à ce qu'il soit disponible, le groupe de pilotage entend poursuivre le travail d'information et de sensibilisation effectué dans le cadre de la prévention du tabagisme. Pour ce faire, il s'inspire déjà des objectifs et des plans de mesures des nouvelles stratégies.

En 2018, la campagne continue donc de sensibiliser aux dangers liés au tabagisme, de fournir des informations sur les offres de soutien pour arrêter de fumer et d'encourager les gens à y recourir. Avec un budget réduit, elle s'adresse ainsi à une grande partie de la population au moyen d'affiches dans les gares suisses et par le biais de l'application SmokeFree Buddy, et emploie aussi des mesures communicationnelles spécifiques pour toucher certains groupes vulnérables.

Développer le réseau des organisations actives et créer des conditions-cadres

Atelier d'automne « Training for Health Practitioners - challenging the future » : mise en réseau pour la prévention du tabagisme à l'hôpital

(Cotisation du FPT : 9000 francs)

Le FTGS organise un atelier destiné à mettre en réseau et à assurer la formation continue des professionnels de la santé et des experts de la prévention du tabagisme. Le Forum pour la prévention du tabagisme et pour le traitement de la dépendance au tabac au sein des structures sanitaires suisses (FTGS) vise à encourager durablement les cliniques ou autres institutions de santé, ainsi que leurs représentants, à promouvoir la prévention du tabagisme. Il entend permettre à ces établissements de mettre en place un environnement « sans tabac ». L'objectif est de sensibiliser les employés et les patients à la désaccoutumance tabagique, de les motiver et de les accompagner dans cette démarche en s'appuyant sur des normes de qualité ainsi que sur des directives nationales et internationales.

En organisant cet atelier de mise en réseau en Suisse romande, le FTGS souhaite mieux atteindre les cliniques et hôpitaux de cette partie du pays. Le FTGS prépare cette manifestation en collaboration avec d'autres acteurs nationaux et internationaux.

Promouvoir la recherche

Pleine conscience et tabagisme dans la population carcérale : une étude randomisée contrôlée (étude préliminaire)

(Projet approuvé en 2017 sous réserve de conditions, cotisation du FPT : 30 788 francs)

L'institut de bioéthique et d'éthique médicale de l'Université de Bâle étudie si des détenus sont intéressés à suivre des cours de gestion du stress mettant l'accent sur la prévention du tabagisme et dans quelle mesure ces cours leur permettent de réduire leur consommation. Les détenus représentent un groupe de population particulièrement vulnérable ; leur mode de vie est nettement moins sain que celui de la population générale. Le quotidien en milieu carcéral est marqué par différents facteurs de stress qui entraînent une consommation tabagique supérieure à la moyenne. Très peu de projets de prévention du tabagisme s'adressent aujourd'hui à la population carcérale. En outre, les détenus ont souvent peu d'opportunités, voire aucune, d'accéder aux mesures de prévention existantes.

L'Université de Bâle entend observer l'accueil que les personnes détenues dans des établissements pénitentiaires suisses réserveraient à des cours de réduction du stress basée sur la pleine conscience (suivant la méthode *Mindfulness-Based Stress Reduction, MBSR*) et si ces cours peuvent avoir un effet sur la consommation tabagique au sein de cette population.

Elle déterminera en premier lieu si les responsables des établissements et les détenus sont concrètement intéressés par cette offre de prévention du tabagisme basée sur la pleine conscience et estimera la part de détenus désireux de réduire leur consommation, voire d'arrêter de fumer. Cette étude préliminaire fera l'objet d'une évaluation scientifique et, en cas de résultat positif, donnera lieu à une étude principale qui vérifiera si les cours proposés diminuent le niveau de stress chez les détenus et, de fait, le nombre de cigarettes qu'ils fument par jour.

La charge de morbidité du tabagisme en Suisse, aujourd'hui et en 2050

(projet approuvé en 2017 sous réserve de conditions, cotisation du FPT : 90 500 francs)

En collaboration avec l'Institut de Winterthour pour l'économie de la santé, l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT) évalue les coûts représentés par les maladies liées au tabagisme en Suisse ainsi que son évolution jusqu'en 2050. L'étude doit permettre de déterminer les conséquences des évolutions possibles de la prévalence du tabagisme en Suisse sur les futurs taux de mortalité et de morbidité ainsi que le nombre d'années de vie en bonne santé ainsi perdues. Elle évalue également les coûts médicaux directs liés aux maladies dues au tabagisme et les pertes de productivité qui en découlent.

L'étude vise à créer une base de données solide, qui servira à alimenter les débats scientifiques et de politique sanitaire. L'AT a octroyé le mandat de recherche à l'Institut pour l'économie de la santé de Winterthour, rattaché à la Haute école des sciences appliquées de Zurich.

Évaluation du jeu « Splash Pub » et recommandations pour l'utilisation des serious games dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé

(Cotisation du FPT : 41 600 francs)

Le CIPRET-Vaud évalue le jeu sérieux « Splash Pub », qui vise à sensibiliser les jeunes de 13-15 ans à l'omniprésence de la publicité pour le tabac. Avec cette évaluation, le CIPRET veut réaliser une revue de littérature sur le thème des jeux sérieux et mesurer l'effet de « Splash Pub ». Il veut en apprécier son intérêt mais aussi obtenir une vision plus large en formulant des recommandations pour l'utilisation des jeux sérieux dans le domaine de la prévention du tabagisme et de la promotion de la santé.

Un groupe d'experts suivra et soutiendra ce projet de recherche afin de bénéficier et d'assurer des avis et des expertises complémentaires. Le CIPRET-Vaud en assurera la coordination.

Évaluation de l'atelier de prévention des addictions « Talk@bout » et élaboration des bases du programme pour enfants et adolescents

(Cotisation du FPT : 50 000 francs)

Le Département de la santé publique du canton de Bâle-Ville analyse l'impact du projet « Talk@bout » et élabore des bases pour les projets de prévention menés dans les classes de l'enseignement primaire. « Talk@bout » est un atelier de prévention des addictions d'une demi-journée qui s'adresse aux classes de 6^e primaire du canton de Bâle-Ville. Il est organisé par la Croix-Bleue des deux Bâle sur mandat du Département de la santé publique. Durant l'atelier, les élèves sont confrontés au thème de la consommation de substances psychoactives et aux comportements addictifs. Les participants apportent leurs compétences et expériences pendant les activités et, à la fin de cette demi-journée, doivent pouvoir décrire les caractéristiques de l'addiction et être capables de reconnaître les possibilités de prévention. « Talk@bout » est proposé dans tout le canton de Bâle-Ville.

L'évaluation porte sur l'impact de l'atelier et son influence sur le comportement tabagique des élèves. Elle permet d'élaborer des recommandations de développement et des plans pour reproduire cet atelier dans d'autres cantons et régions. Cette analyse doit également fournir des indications générales pour concevoir et mettre en œuvre des projets visant à prévenir les addictions dans les classes du degré primaire. Le FPT soutient ce projet par un financement partiel.

Programmes cantonaux

Pilotage du Programme cantonal de prévention du tabagisme 2018-2021 Fribourg

(programme approuvé en 2017 sous réserve de conditions, cotisation du FPT : 492 000 francs)

Conformément aux conditions-cadres du FPT pour soutenir les programmes cantonaux de prévention du tabagisme, en vigueur depuis 2017, le FPT subventionne le pilotage du Programme cantonal de prévention du tabagisme 2018-2021 Fribourg. Le programme est géré stratégiquement par le Service de la santé publique du canton. Il est réalisé sous la direction opérationnelle du CIPRET Fribourg.

Pilotage du Programme cantonal jurassien de prévention du tabagisme 2018-2021

(programme approuvé en 2017 sous réserve de conditions, cotisation du FPT : 280 000 francs)

Conformément aux conditions-cadres du FPT pour soutenir les programmes cantonaux de prévention du tabagisme, en vigueur depuis 2017, le FPT subventionne le pilotage du Programme cantonal jurassien de prévention du tabagisme 2018-2020. Le programme est géré stratégiquement par le Service de la santé publique du canton. Il est réalisé sous la direction opérationnelle de la Fondation O2.

Pilotage du Programme cantonal de prévention des dépendances du canton de Soleure 2018-2021

(programme approuvé en 2017 sous réserve de conditions, cotisation du FPT : 450 711 francs)

Conformément aux conditions-cadres du FPT pour soutenir les programmes cantonaux de prévention du tabagisme, en vigueur depuis 2017, le FPT subventionne le pilotage du Programme intégral de prévention des dépendances du canton de Soleure 2018-2021. Le programme est géré par l'Office de la sécurité sociale du canton.

3 Finances

3.1 Vue d'ensemble du soutien financier accordé à des tiers (subventions)

Le tableau ci-dessous récapitule tous les engagements financiers contractés par le Fonds de prévention du tabagisme en 2018. La plupart d'entre eux s'étalent sur plusieurs exercices, et les versements sont répartis en fonction de la durée du projet. À noter que, par souci de meilleure lisibilité, les projets qui s'étendent à plusieurs domaines d'activité n'apparaissent dans les tableaux que sous le principal domaine d'activité qui les concerne.

Prévenir le début

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé	Exercice 2018
« Cool and clean » développement du programme 2018–2020	Swiss Olympic Office fédéral du sport Office fédéral de la santé publique	1.1.2018 – 28.2.2021	7 496 000	1 500 000
Total			7 496 000	1 500 000

Promouvoir l'arrêt

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé	Exercice 2018
Moi(s) sans tabac (titre provisoire)	Promotion santé Valais Ligue pulmonaire Bernoise Ligue pulmonaire Suisse	15.4.2018 – 31.1.2020	643 872	43 872
Total			643 872	43 872

Sensibiliser et informer le public

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé	Exercice 2018
Campagne des partenaires SmokeFree : phase de transition vers les stratégies MNT/Addictions	Office fédéral de la santé publique, Représentants des cantons et des ONG	1.1.2018 – 31.3.2019	300 000	240 000
Total			300 000	240 000

Développer le réseau des organisations actives et créer des conditions-cadres

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé	Exercice 2018
Atelier d'automne « Training for Health Practitioners - challenging the future » : mise en réseau pour la prévention du tabagisme à l'hôpital	Forum pour la prévention du tabagisme et pour le traitement de la dépendance au tabac au sein des structures sanitaires suisses (FTGS)	1.9.2018 – 30.11.2018	9 000	9 000
Total			9 000	9 000

Promouvoir la recherche

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé	Exercice 2018
Pleine conscience et tabagisme dans la population carcérale : une étude randomisée contrôlée (étude préliminaire)	Université de Bâle	1.3.2018 – 31.10.2019	30 788	20 028
La charge de morbidité du tabagisme en Suisse, aujourd'hui et en 2050	Association suisse pour la prévention du tabagisme Haute école des sciences appliquées de Zurich ZHAW	1.5.2018 – 30.11.2019	90 500	17 900
Évaluation du jeu Splash Pub et recommandations pour l'utilisation des serious games dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé	CIPRET-Vaud / Promotion Santé	1.7.2018 – 30.4.2019	41 600	12 480
Évaluation de l'atelier de prévention des addictions « Talk@bout » et élaboration des bases du programme pour enfants et adolescents	Département de la santé publique du canton de Bâle-Ville	1.11.2018 – 31.1.2021	50 000	6 000
Total			212 888	56 408

Programmes cantonaux

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé	Exercice 2018
Pilotage du Programme cantonal de prévention du tabagisme 2018-2021 Fribourg	Service de la santé publique du canton de Fribourg	22.3.2018 – 30.6.2022	492 000	98 400
Pilotage du Programme cantonal jurassien de prévention du tabagisme 2018-2021	Service de la santé publique du canton du Jura	7.2.2018 – 30.6.2022	280 000	56 000
Pilotage du Programme cantonal de prévention des dépendances du canton de Soleure 2018-2021	Service de la santé publique du canton de Soleure	23.1.2018 – 28.04.2022	450 711	90 142
Total			1 222 711	244 542

3.2 Bilan au 31 décembre 2018

Actifs			Passifs		
	2017	2018		2017	2018
Compte du fonds conf. à l'AFF	10 864 204,71	9 020 714,81	Obligations de tiers	2 096 037,50	1 595 949,20
Compte courant OFSP	5 090,20		Compte courant OFSP		477,65
Comptes de régularisation actifs	0,00	1 334 220,65	Capital au 1.1.	10 128 857,17	8 773 257,41
			Résultat annuel	-1 355 599,76	-14 748,80
			Capital au 31.12.	8 773 257,41	8 758 508,61
Total Actifs	10 869 294,91	10 354 935,46	Total Passifs	10 869 294,91	10 354 935,46

3.3 Compte de résultats 2018

Charges			Revenu		
	2017	2018		2017	2018
Subventions sur la base de demandes	12 572 058,20	12 820 614,10	Impôts	12 217 565,15	14 229 781,75
Coûts d'exploitation					
Recherche sous contrat	59 854,00	0,00			
Dépenses pour la prévention	14 057,85	280 000,00			
Collaborateurs	746 787,95	811 406,00			
Mandats de conseil	110 342,00	288 925,75			
Commissions	7 618,95	8 908,75			
Traductions	48 260,71	27 432,55			
Frais	2 789,35	2 056,00			
Autres dépenses de fonctionnement	11 395,90	5 187,40			
Pertes (-) / gains (+)	-1 355 599,76	-14 748,80			
Total	12 217 565,15	14 229 781,75		12 217 565,15	14 229 781,75

3.4 Explications sur le compte de résultats

Subventions sur la base de demandes

Le FPT a notamment la mission d'octroyer des prestations financières à des projets de prévention sur la base de demandes de financement. Ces prestations sont octroyées en se fondant sur la loi sur les subventions. Le montant correspond à la somme de toutes les subventions versées à de tels projets en 2018. Étant donné que les subventions ne sont pas versées en une fois mais sur toute la durée du projet, ce montant n'est pas identique au montant total des projets avalisés.

Recettes fiscales

Les recettes fiscales sont plus élevées en 2018 qu'en 2017. Cela vient du fait que le FPT les présente dorénavant selon le principe d'annualité. Les recettes fiscales 2018 tiennent ainsi compte des mois de décembre 2017 à décembre 2018 (13 mois).

Coûts d'exploitation

Comptent parmi les coûts d'exploitation, d'une part, la recherche sous contrat et les dépenses pour la prévention. Il s'agit de mandats que le TPF délivre sur la base de l'art. 3, al. 2, let. a, OFPT. Ceux-ci figurent au chapitre 1.2.1.

D'autre part, ils comprennent les coûts nécessaires à garantir le fonctionnement propre du service FPT, à savoir : les frais du personnel, les mandats de conseil, les commissions, les traductions, les frais et les autres dépenses de fonctionnement.

Ces frais sont à la baisse. Cela tient, d'une part, au fait que le service FPT compte peu de collaborateurs et, d'autre part, qu'il est rattaché administrativement à l'OFSP, qui ne lui refacture pas les prestations suivantes :

- Expertises et assistance juridiques (division Droit)
- Soutien du responsable de service par le supérieur hiérarchique (responsable de la division Prévention des maladies non transmissibles)
- Traductions (services linguistiques)

- Comptabilité et finances (état-major de l'unité de direction Politique de la santé et services des finances)
- Coordination des demandes des médias, site Internet (section Communication)
- Soutien informatique (section informatique et gestion des équipements)
- Frais généraux : l'office ne facture pas les frais d'infrastructure au Fonds

Collaborateurs

Les frais du personnel sont un peu plus élevés qu'en 2017 car le nombre de postes équivalents plein temps est passé de 4,6 à 5,1 (voir le chap. 1.1.1).

Mandats de conseil

La mise en place du programme pour l'enfance et la jeunesse, le développement de la stratégie et la révision de l'ordonnance nécessitent des ressources humaines supplémentaires que les effectifs du service FPT ne peuvent pas couvrir. Ce soutien externe nécessaire a occasionné des frais plus élevés qu'en 2017.

Traductions

Dans ce domaine, les frais se rapportent aux traductions confiées à l'extérieur et non pas à celles effectuées par les services linguistiques de l'OFSP. Les résumés de l'ensemble des projets acceptés, des rapports finaux et des rapports de recherche, ainsi que la description des instruments du FPT sont, en principe, disponibles dans les trois langues officielles sur le site Internet.

Autres dépenses de fonctionnement

Ce poste regroupe les frais généraux tels que la location de salles de réunion, les repas lors de réunions, etc.

Informations complémentaires

Département fédéral de l'intérieur DFI
Fonds de prévention du tabagisme FPT
c/o Office fédéral de la santé publique
info@tpf.admin.ch
www.tpf.admin.ch